

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 19 janvier 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 174 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Nicolas BAZZUCCHI - Mireille BENEDETTI - Moussa BENKACI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Carole MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Christian NERVI - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Valérie SANNA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Marion BAREILLE représentée par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Marie BATOUX représentée par Anthony KREHMEIER - Laurent BELSOLA représenté par Michel ILLAC - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Kayané BIANCO représentée par Sophie

JOISSAINS - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée par Arnaud MERCIER - Sarah BOUALEM représentée par Pierre LAGET - Linda BOUCHICHA représentée par Gaby CHARROUX - Jean-Louis CANAL représenté par Frédéric GUINIERI - René-Francis CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Martin CARVALHO représenté par Yannick GUERIN - Roland CAZZOLA représenté par Vincent KORNPROBST - Philippe CHARRIN représenté par Roland GIBERTI - Lyece CHOULAK représenté par Pierre HUGUET - Frédéric CORNAIRE représenté par Bernard RAMOND - Jean-Jacques COULOMB représenté par Jean-Pascal GOURNES - Sylvaine DI CARO représentée par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Claude FERCHAT représenté par Corinne BIRGIN - Olivia FORTIN représentée par Perrine PRIGENT - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - David GALTIER représenté par Emilie CANNONE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par André BERTERO - Patrick GHIGONETTO représenté par Marc DEL GRAZIA - Sophie GUERARD représentée par Christine JUSTE - Cédric JOUVE représenté par Lourdes MOUNIEN - Philippe KLEIN représenté par Mireille BENEDETTI - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Gisèle LELOUIS représentée par Arnaud KELLER - Jessie LINTON représentée par Dona RICHARD - Richard MALLIE représenté par Amapola VENTRON - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Pascal MONTECOT représenté par Didier KHELFA - Yannick OHANESSIAN représenté par Joël CANICAVE - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Christian AMIRATY - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Pauline ROSSELL représentée par Gilbert SPINELLI - Laurence SEMERDJIAN représentée par Romain BRUMENT - Etienne TABBAGH représenté par Jean-Marc SIGNES - Nathalie TESSIER représentée par Christian PELLICANI - Catherine VESTIEU représentée par Samia GHALI - Anne VIAL représentée par Prune HELFTER-NOAH - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Gérard BRAMOULLE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA - Nadia BOULAINSEUR - Jean-Pierre CESARO - Robert DAGORNE - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Jean-Marie LEONARDIS - Sandrine MAUREL - Férouz MOKHTARI - Lisette NARDUCCI - Frank OHANESSIAN - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Marcel TOUATI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Didier PARAKIAN représenté à 14h20 par Roland MOUREN - Denis ROSSI représenté à 15h15 par Jean-Yves SAYAG - Franck SANTOS représenté à 15h15 par Romain BUCHAUT - Martine CESARI représentée à 16h05 par Régis MARTIN

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Isabelle SAVON à 14h30 - Eléonore BEZ à 14h40 - Roger GUICHARD à 14h50 - Bernard DESTROST à 15h07 - Samia GHALI à 15h20 - Jean-Marc COPPOLA à 15h25 - Sophie GRECH à 15h50 - Gilbert SPINELLI à 15h50 - Monique SLISSA à 15h50 - Jean-Louis VINCENT à 16h10 - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE à 16h10 - Sylvaine DI CARO à 16h10 - Moussa BENKACI à 16h10 - Stéphane PAOLI à 16h10 - Eric CASADO à 16h10 - Jean-Christophe GRUVEL à 16h10 - Gérard AZIBI à 16h10 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h10 - Sophie JOISSAINS à 16h10 - Stéphanie FERNANDEZ à 16h10

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-002-13281/23/CM

■ Budget annexe GEMAPI - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement relative à la phase 2 de la Desserte pluviale des quartiers de la Grave et des Médecins, à Marseille 13^{ème} arrondissement 43696

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les quartiers de la Grave et des Médecins dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille et du vallon de la Montade (ruisseau de la Grave amont) sur Plan-de-Cuques, sont affectés depuis plus de 20 ans, de façon récurrente, par les débordements des ruisseaux de la Grave et des Xaviers, en temps de pluie.

La forte urbanisation de ces quartiers ainsi que la capacité hydraulique insuffisante des ruisseaux sont à l'origine de ces inondations, qui sont également aggravées par le transport solide en provenance du bassin versant amont naturel du ruisseau de la Grave (vallon de la Montade), qui tend à obstruer le lit du ruisseau et à boucher les passages sous voiries.

Afin d'apporter une réponse globale aux inondations récurrentes affectant ces quartiers, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a lancé les études hydrauliques et de maîtrise d'œuvre sur les ruisseaux de la Grave et des Xaviers et créée en 2010 l'opération d'aménagement pluvial N°2009114300 - Desserte pluviale des quartiers de la Grave et des Médecins – ruisseaux de la Grave et des Xaviers – Marseille 13^{ème} arrondissement.

Par délibération AGER- 010-1941/10/CC du 25 mars 2010, le Conseil de Communauté Urbaine a affecté une autorisation de programme de 10 000 000 d'euros HT sur cette opération permettant de protéger ces quartiers des débordements des ruisseaux, à hauteur d'une crue de période de retour 20 ans. Les travaux projetés sont :

- le recalibrage de 1 700 ml des ruisseaux de la Grave et des Xaviers,
- la pose de 1 700 ml de buse pluviale sous les chemins de la Grave et des Xaviers,
- la réalisation de 5 bassins de rétention et réhabilitation du bassin de rétention Bara existant.

Les travaux de la desserte pluviale des quartiers de la Grave et des Médecins ont été scindés en quatre phases de travaux, à réaliser successivement sur plusieurs années.

Les travaux des phases 1.1 et 1.2 seront finalisés courant 2023 et les phases 2 à 4 de travaux sont programmés sur les années 2023 à 2027.

L'opération de phase 2 consistent en la réalisation de deux bassins de rétention et au recalibrage des ruisseaux de la Grave et des Xaviers sur 740 ml, au nord du canal de Marseille. Cette dernière est programmés sur la période 2023/2024 pour un montant estimatif de 4 200 000 € TTC.

Par ailleurs, par la délibération TCM-021-12210/22/CM du 30 juin 2022, les élus métropolitains ont approuvé les principes de la Gestion des Eaux Météoriques Métropolitaines (GEMM), avec la possibilité d'un financement des opérations pluviales par la taxe GEMAPI, sous certaines conditions.

Considérant que les ruisseaux de la Grave et des Xaviers sont tous deux des axes d'écoulement à enjeux GEMAPI et que les travaux de Phase 2 de la desserte pluviale des quartiers de la Grave et des Médecins sont dimensionnés pour réduire l'aléa inondation sur les quartiers de la Grave et des Médecins (Marseille 13è) et de Plan-de-Cuques, à hauteur d'une crue de période de retour 20 ans,, caractéristiques des crues historiques de septembre 2000 et décembre 2003, n'ont pas vocation à compenser de nouvelles urbanisations, mais à sécuriser un tissu urbain mixte disposant historiquement d'une desserte pluviale insuffisante, et ont été conçus dans une démarche de Développement Durable (Chantier Vert) avec un volet de travaux paysager visant à valoriser la ripisylve existante, l'opération de phase 2 est éligibles à un financement par la taxe GEMAPI.

L'opération d'investissement n°2023 000 700 – Phase 2 de la desserte pluviale des quartiers de la Grave et des Médecins, d'un montant de 4 200 000 € TTC, inscrite au budget annexe Gemapi de la Métropole Aix-Marseille Provence, enregistrée dans l'autorisation de programme « Gemapi » de la Métropole – AP230181GE – doit être affectée.

Les crédits de paiement affectés à cette participation de la taxe GEMAPI seront inscrits au budget annexe Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations de la Métropole Aix-Marseille-Provence – sous politique A468 – nature 2031 et 2315 :

- CP 2023 = 2 090 000 € TTC,
- CP 2024 = 2 110 000 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- Le Code de la Santé Publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération AGER- 010-1941/10/CC du 25 mars 2010 du Conseil de Communauté Urbaine créant et affectant une autorisation de programme de 10 000 000 d'euros HT pour la réalisation des travaux de la desserte pluviale des quartiers de la Grave et des Médecins ;
- La délibération TCM-021-12210/22/CM du 30 juin 2022 du Conseil de Métropole approuvant les principes de Gestion des Eaux Météoriques Métropolitaines (GEMM).

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'opération Phase 2 de la desserte pluviale des quartiers de la Grave et des Médecins sont éligibles à un financement par la taxe GEMAPI,
- Qu'il convient de créer et procéder à l'affectation d'une autorisation de programme sur le budget annexe GEMAPI, pour un montant total de 4 200 000 € TTC, nécessaire au financement de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation,

- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1:

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement 2023 000 700 « Phase 2 de la desserte pluviale des quartiers de la Grave et des Médecins, pour un montant de 4 200 000 euros TTC, rattachée au programme n°230181GE Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations - sur le budget annexe Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Gemapi de la Métropole Aix-Marseille-Provence - sous-politique A468 – nature 2031 et 2315 - Code Gestionnaire 3DEA, selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée établi comme suit :

- Année 2023 = 2 090 000 euros TTC,
- Année 2024 = 2 110 000 euros TTC.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille Provence, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Mer - Littoral,
Cycle de l'Eau - GEMAPI
Ports

Didier REAULT